

CHARTRE DU REN Haute Loire (Réseau Ecologie Nature)

Les associations membres du Réseau Ecologie Haute-Loire ont en commun parmi leurs objectifs :

- la préservation de l'environnement naturel, des milieux et écosystèmes, de la faune sauvage et de la santé humaine,
- la promotion d'un mode de développement économe des ressources, de l'énergie et de l'espace, respectueux de la santé, équitable et soutenable sur le long terme, et ceci dans tous les domaines : agriculture, industrie, transport, habitat, ...

Leur territoire d'intérêt concerne tout ou partie du département de la Haute-Loire, mais elles ont une vision globale, et défendent l'intérêt général avant les intérêts locaux.. Elles recherchent les prises de position les plus responsables, dans un esprit à la fois vigilant et constructif.

Le Réseau a pour objet :

- la circulation de l'information, la mise en relation, l'échange, le débat et, le cas échéant, la recherche de positions communes, entre les différentes associations qui le composent, sur les sujets qui le nécessitent;
- l'amélioration de la notoriété, de l'attractivité, de la crédibilité du tissu associatif écologiste départemental ;
- la représentation des associations, au titre de l'intérêt général dans les domaines de l'environnement, de la santé, du développement durable et plus généralement de l'écologie, dans toutes les instances officielles permanentes ou temporaires.

Le Réseau est une structure fédérative qui n'a pas vocation à remplacer les associations existantes, membres ou non du réseau, dans leurs domaines d'action propres.

Le Réseau respecte l'autonomie de gestion et de positionnement des associations membres et n'en assume pas la responsabilité.

Le Réseau recherchera au maximum à obtenir un consensus sur les prises de position qui l'exigent, avec toujours le souci de l'intérêt général et de la préservation des grands équilibres écologiques.